

## Compte-rendu des élues et représentant syndical CGT du CHSCT du 19 mai 2014

La CGT a tenu à déclarer préalablement la dangerosité, déjà évoquée, de la porte de service de la direction régionale.

En l'absence de détecteur de présence, une nouvelle fois un agent a été heurté par la porte qui se refermait automatiquement.

### **1) Approbation du procès verbal du 25 mars 2014**

Le PV (Procès Verbal) a été envoyé à la secrétaire du CHSCT.

En l'absence de celle-ci, le PV n'a pas été transmis pour approbation aux autres élus avant le CHSCT du 19 mai.

Ce PV ne peut donc pas être approuvé ce jour.

Nous avons obtenu que les PV soient dorénavant envoyés à la secrétaire et au secrétaire adjoint afin de permettre une diffusion en temps voulu auprès des élus au CHSCT.

### **2) Point sur la mise en place de l'enquête relative à l'événement survenu au sein de l'agence de Caen Est le 25 mars 2014**

Les travaux d'enquête ont débuté le 15 mai après-midi, et continueront en juin.

L'analyse des faits a pour but de travailler sur l'identification de causes et de formaliser un plan de prévention.

La CGT a demandé à ce que les agents du site de Caen Est soient informés que seule la médiatrice est en charge des échanges avec le demandeur d'emploi, et qu'il est interdit d'agence pendant trois mois.

La direction s'est engagée à ce que l'ELD du site en informe les agents en réunion de service ou en réunion d'équipe.

### **3) Questions diverses**

- Accompagnement des RRA dans la mise en œuvre des démultiplications

Suite aux remontées des RRA et des questions CHSCT, il a été décidé par la direction de solliciter deux RRA, un identifié placement et l'autre identifié indemnisation, afin de travailler avec la DSO (Direction des Services Opérationnels).

- PRP : chauffage, nettoyage des vitres et mise en œuvre des aménagements

Un point sera fait en juin avec le bailleur qui a changé de prestataires de chauffage et vitrerie.

- Distribution des fauteuils

La direction nous a présenté la situation de distribution des fauteuils à savoir sur Flers, l'Aigle (nouveaux fauteuils), sur Cherbourg (certains fauteuils abîmés ont été changés).

Sont à venir les sites en déménagement (Coutances, A2S 61, Alençon, Mortagne)

Nous avons obtenu de la direction qu'elle nous fournisse le document écrit sur lequel elle s'appuie dans sa présentation.

- Luminosité sur les écrans

Sur le sujet, la direction répond que la gêne occasionnée par la luminosité sur les écrans est subjective et dépend de chacun, néanmoins elle reconnaît que certains moyens de protection peuvent être améliorés, et que pour se faire il est recommandé de réaliser des demandes individuelles à remonter au pôle SST (Sécurité Santé au Travail).

Pour la CGT, la direction avoue à mots couverts que nous sommes là dans une problématique qui découle du nomadisme des agents.

La direction en convient et confirme que nous travaillerons sur le sujet du nomadisme prochainement en fonction des éléments de base de travail émis par la DG.

- Installation des bureaux dans les nouveaux sites

La direction annonce que le travail d'ergonomie qui a été réalisé sur le bassin de Caen, sera aussi fait dans la Manche.

La direction nous informe que l'installation des mobiliers sur les nouveaux sites est en cours avec une dotation 50% de mobilier neuf (pour les zones accueillants du public), 50% de mobilier déjà acquis (pour les back office).

Ce sujet a permis d'échanger sur les dotations de prolongateur de fil pour les souris.

Nous avons obtenu que la direction communique aux ELD afin d'identifier les besoins individuels et collectifs en tenant compte du nombre de droitiers et de gauchers sur chaque site.

- La CGT a été alertée sur un cas de détection de légionella dans les circuits d'eau chaude sur le site de Cherbourg la Noé.  
La CGT demande donc ce qu'il en est de ces contrôles et des risques encourus.  
La direction explique que des contrôles sont réalisés régulièrement et systématiquement sur tous les sites et que les nouveaux contrôles de Cherbourg la Noé sont bons.  
Concernant les risques encourus, la direction nous affirme que le médecin du travail leur a certifié que normalement aucune des conditions requises pour attraper la légionellose n'était présente (douche et bains à remous).

La CGT a bien pris note de ces informations et demande si le personnel d'entretien a été informé.

La direction reconnaît cet oubli et compte à ce que cela ne se reproduise pas.